
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DECRET N° 71/193 du 28/6/71

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-
TRATIVES ET JURIDIQUES

portant nomination de Monsieur SOMA-
GANGA Louis en qualité de 1er Secrétaire
à la Légation du Congo à Berlin.-

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENE-
RALE DU PERSONNEL ET MATERIEL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la Constitution en date du 30 Décembre 1969 de la République Popu-
laire du Congo ;

VU la loi n°15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonction-
naires de la République Populaire du Congo ;

VU le décret n° 61/143 du 27 Juin 1967 portant statut commun des cadres
du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo ;

VU le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organisation du Ministère
des Affaires Etrangères ;

VU le décret n°67/116/ETR/D.AGPM du 16 Mai 1967 fixant le régime de ré-
munération des cadres diplomatiques et consulaires de la République Popu-
laire du Congo à l'Etranger ;

VU le décret n°67/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les structures des Am-
bassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger ;

VU le décret n° 70/2 du 4 Janvier 1970 portant nomination des Membres
du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo ;

VU le décret n°70/108 du 7 Avril 1970 portant nomination de Monsieur
SINIBAGUY MOLLET en qualité de 1er Secrétaire à la Légation du Congo à
Berlin ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

Le Conseil d'Etat entendu :

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur SOMA-GANGA Louis, Agent de la B.N.D.C. à Brazza-
ville, est nommé premier Secrétaire à la Légation du Congo à Berlin en rem-
placement de Monsieur SINIBAGUY Mollet appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Les Ministres des Affaires Etrangères, des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail, le Ministre des Finances et du Budget sont
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui
prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé
à Berlin, sera enregistré et inséré au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo./-

BRAZZAVILLE, LE 28 JUIN 1971

Par le Président de la République
Chef de l'Etat
Président du Conseil d'Etat

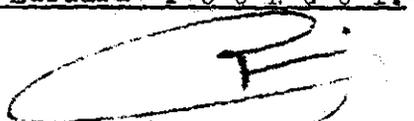
Pr. Le Ministre des Affaires Etrangères
en Mission

Le Ministre des Finances et du Budget

Ange Edouard POUNGUIL.

LE COMMANDANT MARIEN N'GOUABI.

.../...

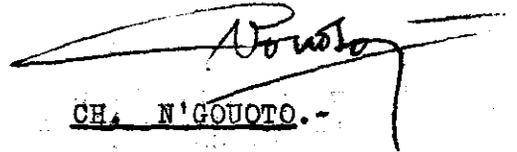


Le Ministre des Finances
et du Budget



Ange Edouard PONGUI.

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail



CH. N'GOUOTO.